

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	12
Absent	1

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2025

Le mercredi 14 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 mai 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Stéphane BANCE, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, El Arbi CHIRRANE, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Ali ID ELOUALI, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté.e.s :

MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
Mme Hamida BOUGUEROUA pouvoir à Stéphane BANCE
M. Vasco COELHO pouvoir à Béatrice ALIROL
MME Rachel COHEN pouvoir à Frédéric DRUART
MME Catherine DESPRÈS pouvoir à Hassan AOUMMIS
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Amandine FRANCISOT
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Henrique MARQUES
MME Danièle GAULIER pouvoir à Sushma OSTERMEYER
M. Alain OMRANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
M. Franklin Lambert POU DY pouvoir à Karim GARROUT
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

OBJET

Tarification du stationnement payant en parkings couverts à compter du 15 mai 2025

Tarification du stationnement payant en parkings couverts à compter du 15 mai 2025

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Amandine FRANCISOT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ,

Vu la délibération n°21.163 du 15 décembre 2021 sur la réglementation et la tarification du stationnement payant en parkings couverts,

Vu la délibération n°25.016 du Conseil Municipal en date du 07 mars 2025, par laquelle la commune a approuvé le choix de la société Effia Stationnement en tant que délégataire du service public pour la gestion des parkings en ouvrages de la Ville,

Considérant qu'il convient d'actualiser l'offre tarifaire à compter du 15 mai 2025,

Considérant que les résidents de la commune sont confrontés à des difficultés spécifiques de stationnement, notamment en centre-ville, et qu'il est de l'intérêt général de favoriser l'accessibilité des riverains tout en régulant la pression automobile extérieure,

Que la modulation tarifaire envisagée respecte le principe d'égalité des usagers en prévoyant des tarifs modulés selon la domiciliation des usagers ainsi que le type d'usagers (personne physique ou morale)

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 30 avril 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : A compter du 15 mai 2025, la réglementation et la tarification du stationnement payant en parkings couverts seront modifiés comme suit :

ARTICLE 2 : Définit un tarif de remplacement de carte d'abonnement en cas de perte à 25 € TTC.

ARTICLE 3 : Définit les tarifs horaires appliqués dans les parkings couverts de la manière suivante :

Le ¼ d'heure étant fixé à 40 centimes

PARKING DE LA MAIRIE / PARKING DU MARCHÉ PARKING ORIX / PARKING JEAN JAURÈS	
Durée	Montants en euros (TTC)
Jusqu'à 30 minutes	Gratuit
30 minutes à 45 minutes	1,20 €
45 minutes à 1h	1,60 €
De 1h à 1h15	2,00 €
De 1h15 à 1h30	2,40 €
De 1h30 à 1h45	2,80 €
De 1h45 à 2h00	3,20 €
De 2h00 à 2h15	3,60 €
De 2h15 à 2h30	4,00 €
De 2h30 à 2h45	4,40 €
De 2h45 à 3h00	4,80 €

Accuse de réception en préfecture
094-219400223-20250521-DEL-25-042-DE
49806
Date de réception préfecture : 21/05/2025

De 3h00 à 3h15	5,20 €
De 3h15 à 3h30	5,60 €
De 3h30 à 3h45	6,00 €
De 3h45 à 4h00	6,40 €
Au-delà	0,40€ par 15 minutes supplémentaires
PARKING DU PORT	
Durée	Montants en euros (TTC)
Jusqu'à 1 heure	Gratuit
De 1h à 1h15	2,00 €
De 1h15 à 1h30	2,40 €
De 1h30 à 1h45	2,80 €
De 1h45 à 2h00	3,20 €
De 2h00 à 2h15	3,60 €
De 2h15 à 2h30	4,00 €
De 2h30 à 2h45	4,40 €
De 2h45 à 3h00	4,80 €
De 3h00 à 3h15	5,20 €
De 3h15 à 3h30	5,60 €
De 3h30 à 3h45	6,00 €
De 3h45 à 4h00	6,40 €
Au-delà	0,40€ par 15 minutes supplémentaires

ARTICLE 4 : Institue un tarif « **ticket perdu** » fixé à **16€ TTC** par jour de stationnement.

ARTICLE 5 : Institue la mise en place d'un **ticket prépayé**.

Il sera vendu au tarif horaire défini dans la l'article 3, aux commerçants et sociétés soumises à la TVA. Le taux appliqué est de 20 %. Ce ticket promotionnel sera vendu également aux associations loi 1901 et aux organismes publics.

L'encodage du nombre de tickets se fera à la demande.

ARTICLE 6 - Fixe que les parkings couverts seront accessibles toute l'année, tous les jours de la semaine, 24h/24, pour les usagers horaires ainsi que les abonnés.

Les parkings feront l'objet d'une télésurveillance et d'une gestion sur place et en télégestion 24h/24.

ARTICLE 7 - Définit les tarifs des abonnements 24h/24 en parkings couverts, selon les modalités suivantes :

Abonnements	Parc Orix	Parc Mairie	Parc du Port	Parc Marché	Parc Jaurès
Particulier - Choisyen - 1 abonnement mensuel	56,00 €				
Particulier - Choisyen - 1 box simple mensuel					76,50 €
Particulier - Choisyen - 1 box double mensuel					143,00 €
Particulier - Non Choisyen - 1 abonnement mensuel	63,00€ par abonnement				
Particulier - Non Choisyen - 1 box simple mensuel					84,00 €
Particulier - Non Choisyen - 1 box double mensuel					155,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250521-DEL-25-042-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Entreprise - 1 à 2 abonnements mensuels	67,00€ par abonnement
Entreprise - 3 à 9 abonnements mensuels	61,00€ par abonnement
Entreprise - 10 à 19 abonnements mensuels	56,00€ par abonnement
Entreprise - Plus de 20 abonnements mensuels	48,00€ par abonnement
Entreprise - 1 box simple mensuel	91,00 €
Entreprise - 1 box double mensuel	166,00 €
Spécial commissariat Police Nationale - 1 abonnement mensuel	15,00 €
Particulier - Choisyen - 1 abonnement mensuel du lundi au vendredi 07h00-21h00	31,00 €
Particulier - Non Choisyen - 1 abonnement mensuel du lundi au vendredi 07h00-21h00	34,00 €
Particulier - Entreprise - 1 abonnement mensuel du lundi au vendredi 07h00-21h00	37,00 €
Forfait 1 semaine 24/24	17,00 €
Forfait 2 semaines 24/24	34,00 €
Forfait 3 semaines 24/24	51,00 €
Particulier Choisyen - 1 abonnement - Facturation 1 trimestre	165,00 €
Particulier Choisyen - 1 abonnement - Facturation 1 an	650,00 €
Particulier non Choisyen - 1 abonnement - Facturation 1 trimestre	185,00 €
Particulier non Choisyen - 1 abonnement - Facturation 1 an	750,00 €
Entreprise - 1 abonnement - Facturation 1 trimestre	201,00 €
Entreprise - 1 abonnement - Facturation 1 an	790,00 €

ARTICLE 8 – Dit que les recettes reviendront à la société Effia Stationnement en tant que délégataire du service public pour la gestion des parkings en ouvrages de la Ville

ARTICLE 9 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 14 mai 2025

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250521-DEL-25-042-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025